



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques
Fédération Syndicale Unitaire**

Compte-rendu de la CAPA des Adjointes Administratives du vendredi 6 janvier 2006

Ordre du jour : notation, réduction d'ancienneté

La CAPA des Adjointes Administratives qui devait initialement se tenir le 9 décembre 2005 a été reportée au 6 janvier 2006 et a duré toute la journée, de 9h. 45 à 20h. 30 avec deux pauses d'une heure (l'une pour le déjeuner et l'autre pour les vœux de Madame le Recteur)

Après lecture des déclarations préalables par les commissaires paritaires (voir en annexe celle du SNASUB/FSU), l'administration a reconnu les nombreuses disparités dans le traitement des collègues pour le remplissage des items et la fixation de l'évolution de note, mais elle en attribue la cause à une absence d'encadrement académique par rapport au nouveau dispositif dont les textes d'application sont parus très tardivement.

La réforme de la notation a alourdi considérablement les charges de travail, notamment des personnels chargés de sa mise en œuvre ; La commission d'harmonisation a, semble-t-il, rencontré de grandes difficultés pour «calibrer» les propositions d'évolution de note.

Nous avons été particulièrement vigilants sur la cohérence existant entre la note chiffrée et l'appréciation générale et l'administration a reconnu un certain nombre de dysfonctionnements ; nous sommes 1034 Adjointes administratives dans l'académie et nous avons traité 138 demandes de révision de note comme suit :

117 demandes de révision de la note initiale dont 79 ont été significativement relevées : seules 10 notations ont une évolution négative (dont certaines ont aussi été relevées...) mais ne devraient pas faire l'objet d'une majoration d'ancienneté pour le passage d'un échelon à un autre.

10 demandes de révision de notation suite à l'harmonisation sur lesquelles l'administration n'a pas voulu revenir vu le travail accompli par la commission d'harmonisation académique : aucune des notes contestées n'a pu être revue à la hausse.

11 demandes de révision de la note à l'initiative du supérieur hiérarchique suite à des erreurs de saisie ou de procédure, ont été significativement relevées.

Toutes les demandes de révision de note ont été examinées individuellement lors de la CAPA ; le moins que l'on puisse dire c'est que les pires craintes formulées par le SNASUB/FSU au sujet de la nouvelle procédure se sont largement vérifiées et nous avons rencontré pratiquement autant de cas de figure qu'il n'y avait de notateurs de proximité. Le tri à partir des items, pas, peu ou mal utilisés s'est avéré difficile, et d'un commun accord avec l'administration c'est le critère de l'ancienneté de corps qui a été retenu pour départager les ex-aequo à + 5 et + 4,5.

La prochaine campagne de notation débutera sur la base de la note obtenue cette année.

Par ailleurs,

20 collègues ont contesté la mise en œuvre de la réforme de la notation

22 collègues ont contesté leurs appréciations pures

Les réductions d'ancienneté pour les 689 collègues donnant droit (Effectif du corps – Nombre des agents au dernier échelon de leur grade = Effectif donnant droit) au titre de la période du 1er janvier 2004 au 31 août 2005 :

134 collègues (20% des ayant droit) bénéficient d'une réduction de 6 mois d'ancienneté, et sont notés à + 5

208 collègues (30% des ayant droit) bénéficient d'une réduction de 2 mois d'ancienneté, et sont notés à + 4,5

soit 1240 mois au total à répartir.

La répartition des réductions d'ancienneté dans l'académie s'est faite conformément aux textes réglementaires et l'ensemble des mois a bien été distribué. La communication de la note finale aux agents sera faite par la voie hiérarchique (DPAID).

Monsieur le Secrétaire Général s'est engagé à réunir rapidement la commission d'harmonisation pour faire le bilan de cette nouvelle procédure de notation ; ce bilan sera présenté lors d'un groupe de travail où les représentants du personnel seront présents.

Le SNASUB/FSU exprime son refus déterminé à voir cette réforme être pérennisée pour les années à venir. Nous persistons à nous prononcer pour la suspension des textes réglementaires qui la mettent en œuvre et la multiplication des lettres de refus de la notation a été incontestablement le signe d'une opposition forte et collective à cette nouvelle procédure. Nous avons d'ailleurs demandé que Madame le Recteur nous communique dans les meilleurs délais possibles un bilan académique sur la campagne de notation 2005 (nombre de contestations de note, nombre de courriers ayant suivi la voie hiérarchique et contestant la réforme...) et tienne informé de ces éléments Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Pour connaître votre situation à l'issue de la CAPA, ou pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter au local syndical académique du SNASUB/FSU au 03.22.72.95.02 ou au local syndical du Rectorat au 03.22.82.37.47.

Les collègues syndiqué(e)s ou qui nous ont fait parvenir leur demande de révision de notation seront contactés à partir du mardi 10 janvier 2006 pour les informations les concernant.

Les Commissaires Paritaires du Snasub FSU pour les Adjoint Administratifs

Local Syndical du Rectorat - Bâtiment Serrassaint Porte 168

☎ 03.22.82.37.47 [le mardi après-midi](#)

Siège du Snasub/FSU - 9, rue Dupuis à Amiens

☎ 03.22.72.95.02 [les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : l'après-midi](#)